

VERS UNE ÉNERGIE PROPRE ?

La Commission européenne a dévoilé le 30 novembre dernier une réforme du marché de l'énergie qu'elle souhaite voir en place après 2020 : le paquet « Énergie propre pour tous les Européens ». La CGT propose d'autres orientations dont une agence européenne de l'énergie.

L'ensemble des textes qui forment ce paquet « Énergie propre pour tous les Européens » doit encore être approuvé par les Etats-membres, le conseil et le Parlement européen en 2017. Les propositions législatives portent sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, l'organisation du marché de l'électricité, la sécurité d'approvisionnement électrique et les règles de gouvernance pour l'union de l'énergie. Ce paquet fixe deux objectifs chiffrés pour 2030 : une réduction de la consommation d'électricité de 30% par rapport à 1990 et un objectif de 27 % d'énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie des pays de l'Union Européenne (UE).

Les émissions de CO2 et les transports absents du paysage !

Concernant l'objectif sur les énergies renouvelables, certains ont regretté qu'il ne soit pas accompagné d'une répartition pays par pays : à cet égard, relevons d'abord que l'absence de référence aux objectifs de l'accord de Paris, qui ambitionne de limiter le réchauffement à 2°C, pose un grave problème. C'est sur cette base que l'UE aurait dû fixer des objectifs par pays en matière d'énergie. Tout se

passerait comme s'il fallait éviter que soit mise en accusation l'Allemagne : le pays de l'UE le plus dangereux pour le climat si on considère le volume de ses émissions de CO2 (9,2 tonnes de CO2 par habitant et par an !). En avril 2014, son Ministre de l'énergie, Sigmar Gabriel parlait « *d'échec écologique et économique* ». La France, quant à elle, a des émissions de CO2 inférieures de 40 % à la moyenne européenne.

Même impasse sur les transports, pourtant première source d'émissions de CO2 en Europe, eux aussi absents du volet efficacité énergétique, tout comme la promotion de transports en commun alternatifs à la voiture et à l'avion.

Cap maintenu sur les énergies renouvelables

Les objectifs d'énergies renouvelables en Europe ont conduit à la création de surcapacités massives de production d'électricité alors que, du fait de la crise, la consommation baissait par ailleurs. Cela a amené les entreprises historiques du secteur à déclasser de nombreux actifs « classiques » thermiques (des moyens de production non subventionnés). Cela a aussi eu comme conséquences de tirer les prix vers le bas sur les marchés de l'électricité, de fragiliser la sécurité d'approvisionnement, ainsi que la suppression de

milliers d'emplois.

Si la commission remet en cause la priorité réservée aux sources renouvelables en matière d'accès aux réseaux de transport et de distribution d'électricité, tant pour le raccordement que pour l'exploitation, le projet prévoit le maintien des mécanismes de soutiens aux renouvelables, payés aujourd'hui par tous les consommateurs, même les plus pauvres.

Ainsi, pendant que les prix de gros d'électricité s'effondrent jusqu'à 25 €/MWh, le consommateur voit sa facture augmenter régulièrement du fait du poids des subventions aux énergies renouvelables.

En France, les subventions payées par le consommateur final sont passées de 3 €/MWh en 2002 à 27 €/MWh au 1^{er} janvier 2016. En Allemagne ces subventions atteignent 70 € !

La fin de la protection du consommateur avec la fin des tarifs réglementés de vente

Dans le même temps la commission proclame que : « *L'élimination progressive de la réglementation des prix sera encouragée* » et, dans une attitude de déni, nous ressort la fable que : « *La fixation de prix basée sur le marché améliorera le fonctionnement du marché intérieur* ».

Le projet propose également « que les États membres mettent fin aux tarifs réglementés de vente, sauf pour les tarifs sociaux », mais précise « temporairement ». Les tarifs réglementés de vente de l'électricité et du gaz restent un caillou dans la chaussure pour les inconditionnels de la libéralisation. Ces tarifs sont un rempart protecteur pour les consommateurs face à la jungle de la concurrence et à une forte augmentation des prix. Ils restent encore aujourd'hui un instrument de politique sociale car ils peuvent être fixés par l'Etat à des niveaux ne reflétant pas les coûts comptables réels et cela dans un but de protection du consommateur. Très récemment, l'Observatoire National de la Précarité Énergétique révélait qu'une augmentation de 10 % du prix de l'énergie ferait basculer

La CGT propose une agence européenne de l'énergie pour une coopération énergétique

Aucun bilan de la déréglementation du secteur énergétique n'a été tiré. Pourtant, depuis plus de vingt ans, alors qu'on nous a rabâchés que la concurrence ferait baisser les prix... c'est l'inverse qui s'est produit ! Pour la CGT, l'Europe de l'énergie doit être beaucoup plus ambitieuse en matière industrielle, environnementale et sociale. Il nous faut faire grandir l'idée qu'il faut passer de l'Europe de la concurrence à l'Europe de la coopération énergétique. La France doit être à l'offensive pour que l'Europe se dote d'une politique industrielle répondant à des objectifs de progrès humain et écologique, car c'est l'échelon européen qui est

ment et des réseaux, indépendance à long terme avec des objectifs communs comme la réduction des Gaz à Effet de Serre (GES), la recherche, les réseaux, le droit à l'énergie.... Sans opposer les énergies entre elles, il faut utiliser la diversité des situations au plan européen concernant les sources d'énergie possibles : nucléaire en France, charbon en Pologne... et prendre en compte le niveau de maturité des différentes technologies (coût, stockage de l'électricité, stockage du CO2) à la lumière de trois critères : l'impact social, environnemental et économique. Plus que jamais, l'énergie n'est pas et ne doit pas devenir une marchandise comme les autres, en se vendant au plus offrant d'un bout à l'autre de l'Europe, au grès des cours de la bourse qui sont sujets à toutes

Les émissions de CO2 allemandes = 1,6 fois celles de la France

423 235 ménages supplémentaires en situation de précarité énergétique. Nous devons être vent debout et à l'initiative pour faire perdurer ces tarifs et pour que les gouvernements français s'opposent à ces remises en cause et refusent ces logiques.

le plus pertinent pour introduire des clauses sociales et environnementales dans les échanges internationaux.

En ce sens, la création d'une agence européenne de l'énergie permettrait d'associer sécurité d'approvisionnement

les spéculations : il en va du succès contre le réchauffement qui est loin d'être acquis si on continue sur le chemin actuel tracé par l'Europe... ■



ECHEC DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES

De 1990 à 2000, sur le territoire actuel de l'UE, les émissions de gaz à effet de serre par unité d'énergie consommée* ont baissé de 13,7 %.

De 2004 à 2014, durant la mise en application de la politique européenne de réduction des émissions de GES, elles n'ont diminué que de 7,2 %, soit près de deux fois moins !

En faisant le choix de la promotion obligatoire des énergies renouvelables (700 Md € ont été investis de 2004 à 2014 (1/2 en solaire et 1/4 en éolien), l'Europe a confondu objectifs et moyens : ceci a conduit à un échec puisque les émissions de GES ont moins diminué que par le passé !

Le reste du monde a refusé ce travers et par l'Accord de Paris réserve à chaque état le choix des moyens : l'Europe doit faire de même.

* dans cette étude disponible sur www.geopolitique-electricite.fr le charbon, par unité d'énergie produite, émet 30 % de plus de gaz à effet de serre que le pétrole et deux fois plus que le gaz naturel.